

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 105 (2002)

Artikel: Rapport final « Suisse - Seconde Guerre mondiale » : résultats et expériences
Autor: Bergier, Jean-François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-685174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport final

«Suisse – Seconde Guerre mondiale» : Résultats et expériences

Jean-François Bergier

Le texte qui suit n'est pas l'exposé sommaire que Jean-François Bergier présenta au colloque de Porrentruy, mais celui d'une conférence plus élaborée qu'il avait donnée le 9 avril 2002 à l'Aula de l'Université de Zurich, peu de jours après la publication (22 mars) du rapport final de la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale qu'il avait présidée. Cette conférence fut reproduite dans la Neue Zürcher Zeitung du 1^{er} juin 2002.

Bien que l'auteur soit, comme on sait, de langue française, il avait préparé cette conférence dans la langue de son public, donc en allemand. Elle est ici traduite par les soins de M. Laurent Andrey.

Il est aujourd'hui encore trop tôt pour débattre en profondeur du contenu du rapport. Il s'agit tout d'abord de le lire attentivement et d'en assimiler le contenu. Malgré quelques petites incohérences et déficiences formelles, prix inévitable du travail collectif d'écriture par les membres de la commission, et malgré le temps très bref disponible pour la rédaction après la phase de recherches, il y a dans ce rapport final une unité de contenu, une densité interne qui traverse l'ouvrage entier et amène aux conclusions du dernier chapitre. Mais il s'agit aussi, selon l'orientation de la discussion, de prendre en compte les «Etudes», contributions à la recherche et expertises juridiques qui présentent et évaluent dans le détail les sources et les faits que nous avons découverts. Ils sont parus en 27 volumes aux éditions Chronos, Zurich (avec leurs belles couleurs pastel, l'ornement idéal de toute bibliothèque...). A n'en pas douter, il faudra du temps et de la patience pour se retrouver dans ce labyrinthe.

Pour moi aussi il est trop tôt pour tirer de cette aventure laborieuse un bilan définitif, qu'il agisse d'un bilan objectif – c'est-à-dire une hiérarchisation entre résultats essentiels et secondaires – ou d'un bilan subjectif qui répondrait à la question: comment, mes collègues et moi, avons-nous vécu notre mandat ou: que ferions-nous différemment si – ce qu'à Dieu ne plaise! – nous étions appelés à reconduire la même mission?

Avec le propos qui va suivre, je voudrais offrir une sorte d'«aide de lecture» du rapport. Premièrement, je rappellerai le contexte de notre travail, un contexte qui a engendré bien des ambiguïtés, qui a conduit à des malentendus et sans doute aussi à de fausses attentes. Je mettrai ensuite en évidence et en question un certain nombre de résultats obtenus ; enfin j'évoquerai, à partir de ma propre expérience, les objectifs, mais aussi les limites du débat à venir, avant d'ouvrir de nouvelles perspectives pour la poursuite de la recherche. L'Histoire n'est jamais écrite une fois pour toutes : de nouvelles sources font surface ; et chaque génération pose au passé de nouvelles questions. Ce rapport final ne prendra toute sa valeur que dans la mesure où il servira en même temps de point de départ.

Le contexte et le climat de 1996 qui ont conduit, parmi d'autres mesures, à la création d'une commission à la fin de cette année-là, témoignèrent d'un «retour du refoulé». Cette notion empruntée à la psychanalyse a été utilisée récemment par Jürg Altweig dans le contexte français, pour désigner l'effort intellectuel et politique d'interprétation du régime de Vichy et de ses effets prolongés. La Suisse n'a eu à subir aucune occupation, elle n'a pas connu un «régime de Vichy». Mais elle a dû, elle aussi, se résoudre à une coopération relativement étroite avec les puissances de l'Axe ; elle a dû faire les concessions nécessaires à la survie de la nation, au maintien de sa souveraineté, à la sauvegarde de son ravitaillement et à celle de sa paix sociale.

La Suisse ne fut pas non plus immunisée contre les idées, les préjugés et les débats de société qui caractérisaient en Occident l'«esprit du temps» depuis le tournant du siècle ; sans doute sa structure fédérale et sa diversité culturelle l'ont-elle rendue un peu plus résistante. Mais elle a bel et bien connu un antisémitisme latent, qui opérait souvent de manière d'autant plus perverse qu'il n'était pas toujours conscient. Au cours des années 1930, la tendance générale vers des régimes autoritaires l'a également effleurée. Ces réalités ont toutes été refoulées après la guerre, parce que – évaluées à travers les effets catastrophiques de celle-ci – elles sont apparues moralement inconcevables. Et ne signifiaient-elles pas aussi une négation de ce qu'on avait continuellement élevé au rang de valeurs traditionnelles de la Suisse, valeurs qui allaient servir après la guerre de fondement à la politique étrangère ? Ce «retour du refoulé» au milieu des années quatre-vingt-dix a, semble-t-il, été provoqué par une pression extérieure ; assurément il fut accéléré par elle ; ce qui souleva alors une opposition indignée et empoisonna le climat. Mais selon moi, ce «retour du refoulé» est bien plus le résultat d'un processus interne. Il exprime un besoin de clarté, de normalité (une volonté d'en finir avec le «Sonderfall»), de démystification. Plusieurs historiens et journalistes l'avaient annoncé dès les années soixante-dix et quatre-vingt. Mais le temps n'était alors pas encore venu, l'opinion publique

n'était pas prête à supporter le retour du passé – aujourd'hui encore elle ne l'est que partiellement, plutôt embarrassée, et divisée. De fortes émotions ont ainsi accompagné tout le travail de la Commission, elles l'ont rendu difficile. Elles l'ont incontestablement marqué, malgré tous les efforts que nous avons faits pour rester à l'écart des tensions publiques et politiques.

C'est au niveau de l'espace politique que réside la grande ambiguïté de la Commission et de sa tâche, et cela sous deux aspects. D'une part – et malgré le fait que la mise sur pied d'une Commission ait été décidée par le Parlement à l'unanimité et dans un mouvement mêlant panique et enthousiasme –, le mandat et la composition de cette commission ont très vite fait l'objet d'un enjeu entre partis politiques et différents groupes de pression, suisses et étrangers. On pouvait s'y attendre; et à vrai dire, cela n'a pas beaucoup dérangé notre travail.

Mais d'autre part se pose la question de la validité d'une commission instituée par l'Etat. Cette question a été notamment soulevée par certains collègues historiens; elle est tout à fait justifiée: est-il raisonnable, du point de vue scientifique, qu'un petit groupe d'historiens choisis par l'Etat (sans consultation de la «Corporation», de l'association faîtière des historiens suisses) soit doté de moyens relativement importants et du fameux privilège d'accès aux archives, soit aux sources de l'économie privée qui demeurent fermées aux autres chercheurs, aussi qualifiés soient-ils? Les résultats d'une telle commission n'apparaîtront-ils pas dès lors comme une sorte de «vérité historique d'Etat»?

Je propose en réponse trois considérations. Deux d'entre elles sont de nature politique, la troisième est de nature scientifique et organisationnelle. Premièrement, une procédure ordinaire, comme le lancement d'un programme de recherche national avec ses conditions habituelles, aurait été perçu par l'opinion publique dans le climat politique et psychologique de fin 1996 comme trop vague, trop timide et n'impliquant aucun engagement réel. Il fallait une mesure d'exception, un coup d'éclat singulier et courageux. Et c'est bien comme telle que la création de la CIE a été comprise et saluée en Suisse et à l'étranger.

Deuxièmement: le privilège des archives. Il était évident que l'économie privée n'allait pas permettre le libre accès à ses archives sans connaître au préalable qui mènerait les recherches, avec quel objectif précis et de quelle manière: il s'agissait de créer un climat de confiance. A noter d'ailleurs que même si la procédure choisie, celle de la commission extraordinaire, offrait aux entreprises un gage de sécurité, elle ne s'en heurta pas moins à leur méfiance et à leur opposition presque constante. Une autre solution aurait très certainement mené à une impasse.

Troisièmement: je doute qu'une autre démarche plus légère eût atteint le but fixé en un temps minimal de cinq ans. Pour assurer la coordination nécessaire des travaux, il fallait une direction et une infrastructure

rigoureuses. Certes, la commission (y compris son président) n'a pas toujours rempli son rôle directeur de manière idéale; nous n'y étions pas préparés, nous n'avions aucun modèle, il a fallu apprendre sur le tas, bâtir et piloter à partir de rien. Cela n'a pas été sans quelques erreurs et confusions; nos collaborateurs peuvent en témoigner. Je le regrette. Pourtant, nous sommes parvenus au but, dans les temps impartis et sans dépassement du budget initial – ce qui constitue déjà une belle performance par les temps qui courent. Mais encore: sans la commission, la production d'un rapport final, c'est-à-dire d'une synthèse qui rassemble des perspectives différentes sous une responsabilité collective, aurait-elle été vraiment possible?

Quant à la question d'une «vérité d'Etat», autrement dit celle de l'indépendance de la Commission: c'est vrai que cette dernière a été une institution d'Etat. Elle a été décidée par le Parlement, mise sur pied par le Conseil fédéral, qui lui a également confié son mandat; le financement a été assuré par la Confédération, de même que l'appui et le contrôle administratifs. La commission a été en contact permanent avec le Conseil fédéral et l'administration, ainsi qu'avec d'autres instances et institutions. Sans oublier les médias. C'était une obligation; son activité ne pouvait pas se dérouler en vase clos et en toute sérénité, sans transparence.

En revanche, la Commission est restée pleinement indépendante pour planifier son travail et présenter ses conclusions. Mes collègues et moi y avons été rigoureusement attentifs. S'il y a eu parfois des litiges avec les autorités, ils ont touché à des questions administratives – d'ailleurs importantes –, comme le sort des copies d'archives que nous avions effectuées, ou les modalités de publication; mais il n'a jamais été question du contenu du rapport. A ce niveau, le Conseil fédéral a parfaitement respecté et garanti notre liberté de recherche et de rédaction (et ce malgré la pression de nombreux cercles politiques, économiques et administratifs). En aucun cas donc, ce que nous avons produit ne constitue une «vérité d'Etat». Ni d'ailleurs une vérité historique qui n'existe pas. Nous avons – je l'espère – fait la lumière sur les questions que le mandat nous posait. Ni moins, ni plus.

Ceci m'amène à parler de nos résultats. Une remarque d'abord s'impose: dans une large mesure, la commission n'a fait que confirmer et préciser des éléments déjà connus avant elle. Connus certes, mais trop peu diffusés, trop peu entrés dans la conscience du public. Nous avons peut-être cette chance: le «retour du refoulé» nous a permis de devenir les porte-parole de nos prédécesseurs qui, sans être écoutés, avaient prévenu du danger d'un passé transformé en mythe. D'autres éléments étaient plus ou moins soupçonnés: nous les avons tantôt confirmés, tantôt démentis. Et bien sûr il y a eu du nouveau: des faits importants et jusqu'alors inconnus; et une quantité de détails qui font aussi partie du tableau d'ensemble.

Cela signifie-t-il que nos travaux ont entièrement bouleversé l'image reçue et familière de la Suisse à l'époque du national-socialisme et de la Seconde Guerre mondiale? Sûrement pas. Les prestations remarquables des citoyennes et citoyens suisses d'alors, leur esprit d'abnégation, leur attachement clairement affirmé aux valeurs démocratiques et humanitaires, leur refus du totalitarisme, la répulsion éprouvée par l'immense majorité d'entre eux à l'égard du nazisme, tout cela n'est pas mis en doute par notre rapport. L'insécurité, les peurs de toutes sortes qui ont régné pendant la guerre et qui ont parfois inspiré de mauvaises décisions, n'ont pas été passées sous silence. Mais nous n'avons pas été chargés d'étudier ce qu'on appelle le «Zeitgeist», les mentalités; c'est pourquoi cet aspect n'est évoqué qu'à l'arrière plan et succinctement. Nous n'avons pas brisé l'image reçue de la Suisse, nous l'avons nuancée, contrastée et surtout enrichie. Au-delà des zones de lumière qui sont ancrées dans la mémoire collective, nous avons – et c'était notre devoir – cherché à saisir ces zones obscures, refoulées, qui font partie de l'histoire de chaque peuple.

Il n'y a pas lieu ici de récapituler les principales conclusions du rapport: celle du rôle de la Suisse comme plaque tournante de maintes transactions; ou les trois domaines où nous avons dû constater une défaillance. Non pas une défaillance de la Suisse dans son ensemble (comme on s'est empressé de l'affirmer dans beaucoup d'articles de presse), mais une défaillance des milieux décideurs.

Le premier domaine, le plus dramatique, c'est celui d'une politique d'asile bien plus restrictive qu'il n'était nécessaire, même si en pratique elle a été partiellement corrigée par ceux qui étaient chargés de l'appliquer à la frontière. Le second, celui d'une contribution à l'économie de guerre des puissances de l'Axe où l'on est souvent allé plus loin que ne l'exigeait la situation. Cette coopération ne répondait pas à des raisons politiques ou à des convictions idéologiques, mais à l'objectif de nombreux chefs d'entreprises de réaliser de juteuses affaires et de profiter des occasions propices offertes par la guerre. Ils ont agi sans se poser beaucoup de questions sur les conséquences, ni sans clairement identifier les marges de manœuvre dont ils auraient pu disposer, ni en faire systématiquement usage. Or, ces marges de manœuvre existaient bel et bien, comme le prouvent les stratégies adoptées par quelques autres entreprises qui réalisèrent aussi de bonnes affaires, mais avec prudence et sans trop s'adapter aux normes de l'économie nazie et à l'arbitraire du régime. Troisième domaine, celui d'une politique de restitution après la guerre appliquée de manière négligente, ce qui a conduit à l'existence des fameux «fonds en déshérence» et donc aux difficultés et aux conflits de ces dernières années.

Je n'insiste pas non plus sur les questions chargées d'émotions et purement spéculatives: celle d'un enrichissement de la Suisse grâce à la

guerre; ou celle d'une prolongation de l'effort de guerre allemand grâce à l'économie suisse. Nous avons donné des réponses claires à ces questions, pour autant qu'il soit possible d'y répondre.

J'aimerais en revanche souligner trois résultats de notre travail. Des résultats qui devront toutefois susciter des recherches approfondies. Il s'agit d'observations qui gardent toute leur pertinence aujourd'hui comme demain.

Historien d'époques antérieures, élève de Fernand Braudel, familier de la longue durée, la première de ces observations ne m'a pas surpris : à savoir que la période riche en événements dramatiques et fatals, mais relativement courte qui s'étale de 1933 à 1945 doit être considérée comme un ensemble. La confrontation de trois *Weltanschauungen* (libéralisme, fascisme, communisme), le déroulement de la guerre et l'Holocauste ne peuvent pas et ne doivent pas être considérés séparément. En outre, cette période n'est pas à interpréter de manière isolée : elle fait partie d'une plus longue durée qui commence au plus tard avec la Première Guerre mondiale. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a pu parler d'une « Guerre de Trente Ans » – même si le concept reste contesté. L'expérience de la Première Guerre mondiale, ses conséquences immédiates en Suisse (songeons au traumatisme de la Grève générale de 1918) et les angoisses d'alors ont marqué toute la génération d'où sont sortis les décideurs de la période de la Seconde Guerre mondiale. Avec, dans un premier temps, des effets positifs : l'approvisionnement du pays fut beaucoup mieux organisé, la dépendance à l'égard des belligérants amoindrie, la cohésion sociale et l'unité nationale non seulement préservées mais également renforcées.

C'est pourtant trop tard qu'on s'est rendu compte que la Seconde Guerre mondiale ne ressemblait plus à la Première, ni sur le plan militaire (avec de nouvelles armes, de nouvelles stratégies et de nouvelles conduites opérationnelles), ni sur les plans économique et politique. La perception anachronique et dépassée qu'on avait de la situation générale explique pourquoi on n'a identifié que tardivement les réels dangers et l'arbitraire des régimes fascistes ; ces mauvaises évaluations ont contribué à des décisions fâcheuses, ou à l'abstention de décisions opportunes. Il y aura encore bien des recherches à mener pour pénétrer et comprendre les mentalités de la première moitié du XX^e siècle (et leur évolution), de même que pour comprendre toutes les interférences entre une économie en rapide transformation de ses structures d'une part, la classe politique et la société civile d'autre part. Nous avons pu constater combien la prise en compte de cette évolution est essentielle pour comprendre la politique économique extérieure de la Confédération ainsi que les stratégies des entreprises pendant la Seconde Guerre mondiale – notamment dans les domaines de l'industrie d'armement, des banques et des assurances.

Les deux autres observations ou conclusions auxquelles notre enquête a conduit m'ont fortement surpris; je dirai même qu'elles m'ont personnellement déçu. L'une touche à la neutralité. Je n'entends pas ici le principe même de la neutralité, érigé en maxime de la politique extérieure, en fondement de l'identité et de l'unité nationales. Le principe de la neutralité armée tel qu'il fut proclamé alors avait un sens et il a fait ses preuves. Quand bien même chacun savait depuis 1940 – les exemples de la Belgique, du Luxembourg et de la Hollande étaient là pour le prouver – combien précaire était la neutralité, combien elle dépendait des intérêts et de l'humeur des belligérants. Le problème est ailleurs. Il réside dans le discours sur la neutralité, où cette dernière apparaît comme une invocation rituelle qui couvre et justifie tout, ou presque tout: ce que l'Etat fédéral fait, ce qu'il tolère ou plus encore, pourquoi il n'agit pas. Pourtant, lorsque la raison d'Etat est en jeu, ou de puissants intérêts publics ou privés, ou tout simplement la peur d'agir, la neutralité est mise en veilleuse sans aucun scrupule: ainsi en va-t-il du fameux crédit du milliard accordé à l'Allemagne; de l'exportation de matériel de guerre par les fabriques de la Confédération; de l'insuffisance flagrante des contrôles exercés sur le transit d'Allemagne vers l'Italie.

Ma dernière surprise, je la formulerais par cette simple question presque naïve: qui donc gouvernait la Suisse? Je dois constater que la plus haute autorité du pays, le Conseil fédéral, pourvu pourtant des pleins pouvoirs, n'a pas assumé son rôle dirigeant, du moins pas là où quelques dossiers de la plus haute importance l'eussent exigé. Il s'est contenté d'un rôle de gestionnaire, avec une certaine habileté d'ailleurs et avec succès. Il s'est plongé dans les détails. Mais il n'a pas su communiquer ni à l'économie, ni à la population des lignes directrices d'ordre général. Il est resté en retrait.

Demandons aujourd'hui à un citoyen de la génération 1939-1945, ou même à des personnes plus jeunes, quelle figure de la période de guerre ils gardent en mémoire; la réponse sera d'abord le Général Guisan, puis Friedrich-Traugott Wahlen à cause de son «plan» légendaire. Mais aucun des conseillers fédéraux, sauf peut-être – mais alors dans un sens négatif – Pilet-Golaz ou von Steiger, tous deux pour avoir prononcé des discours ambigus et contestés. Je ne parle pas d'une faiblesse du Conseil fédéral, mais plutôt d'une surprenante absence au moment où de brûlants dossiers étaient sur sa table – les négoces d'or de la Banque Nationale, la question des réfugiés, le trafic de transit, les exportations d'armes. Le Conseil fédéral a délégué ses responsabilités à l'administration; cette dernière était souvent très compétente mais parfois désorientée devant les décisions politiques qu'elle dut assumer. La gestion de l'économie de guerre était aux mains des associations économiques, en pratique une poignée de grands entrepreneurs et de fonctionnaires de ces associations. Ce sont eux qui possédaient le pouvoir effectif. Il devint

donc impossible d'assurer un équilibre entre pouvoir politique et pouvoir économique ou même un contrôle du second par le premier. Nous avons pu mettre en évidence ce problème, mais nous n'avons pu l'expliquer tout à fait. Il y a peut-être eu un problème de constellation des personnes au sein d'un Conseil fédéral que l'on sait affecté par des divergences internes. Pourtant il semble que le problème ait été plutôt d'ordre structurel et institutionnel – avec tout le paradoxe des pleins pouvoirs et du discours autoritariste de certains conseillers fédéraux de l'époque. Il faut prolonger la réflexion sur ce point.

J'ai dû le répéter pas moins d'une centaine de fois au cours des cinq dernières années: l'historien n'est pas un juge; une commission n'est pas un tribunal. C'était comme si j'avais prêché dans le désert. Le 23 mars dernier, le journal *Le Temps* titrait son commentaire sur notre synthèse: «Rapport Bergier: Le Verdict». Même chose dans le *Bund*: «Das Bergier-Verdikt», ce qui est doublement faux: le rapport n'est pas le mien, mais l'œuvre d'un organe collectif; et il ne prononce aucun jugement.

Un jugement punit un coupable ou reconnaît un innocent. On ne peut nier que quelques protagonistes suisses ont agi de manière coupable. Certains ont du reste été condamnés pénalement. Les uns avaient agi contre la loi, mais au nom de la justice. Les autres avaient commis des fautes. Il était de notre devoir de révéler et d'exposer ces comportements: cela fait partie du métier de l'historien, qui doit en plus tenter d'expliquer comment de tels agissements avaient pu se produire. Mais une mise en accusation générale serait complètement déplacée. Il s'agit bien plutôt de responsabilité: responsabilité des autorités, des décideurs et de la nation dans son ensemble face aux idéaux démocratiques et humanitaires qu'elle s'est donnés. La responsabilité vaut à l'intérieur du pays: elle concerne la défense, la sauvegarde de la souveraineté, l'Etat de droit, la qualité de vie. Tout compte fait, cette responsabilité a été correctement assumée pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais la responsabilité vaut également vis-à-vis de l'extérieur, de la communauté internationale dont chaque nation fait partie. Or, cette double fonction a perdu son équilibre à l'époque. La responsabilité face à la communauté internationale n'a pas été suffisamment assumée. L'invocation de la raison d'Etat et de la neutralité, au nom desquelles on a cru pouvoir justifier beaucoup de mesures, ne pouvait constituer une raison suffisante. La Suisse a manqué de solidarité. Aujourd'hui elle doit faire face à ce passé.

Il s'agit maintenant de situer et d'évaluer le résultat de nos recherches dans un contexte international.

On peut envisager deux types de comparaisons au plan international. D'abord une comparaison des différentes approches du passé, ce qu'on appelle en allemand «*Vergangenheitsbewältigung*» (un terme que je n'apprécie guère, parce qu'il contient l'idée de violence).

Mais la comparaison peut aussi consister en une mise en contraste des attitudes et des politiques adoptées à l'époque par les nations concernées. Lorsque la Commission a publié son premier rapport sur les réfugiés, on a fortement critiqué le fait qu'aucune démarche comparative n'ait été entreprise – avec l'idée que cela aurait quelque peu déchargé la Suisse des reproches qui pesaient sur elle. La critique était néanmoins justifiée et nous en avons tenu compte pour la deuxième version du rapport. Mais il y a des limites à la méthode comparative en histoire. C'est particulièrement vrai face au chaos de la guerre, lorsque la situation géopolitique se transforme très rapidement, alors que la perception de cette situation reste à la traîne. Chaque pays croit se trouver dans une position unique et tente de modifier ses critères de décision en fonction de la situation et de la perception qu'il en a. Dans ce cas, une étude purement statistique, touchant par exemple au nombre de réfugiés accueillis ou au volume des échanges commerciaux, n'a pas beaucoup de sens.

En revanche, une collaboration internationale s'impose de plus en plus. Vingt-cinq pays se sont désormais mis à la tâche, ils ont mandaté des commissions, très souvent avec l'exemple suisse comme modèle. Pourtant un grand nombre de questions (celle des réfugiés, celle du flux des capitaux ou du commerce des œuvres d'art) ne peuvent pas être résolues dans un cadre strictement national. C'est pourquoi je souhaite le lancement d'un programme de recherches transnational, dans un cadre qui reste à définir. C'est certainement un dessein ambitieux et difficile à réaliser. Mais il vaut la peine de le tenter. C'est la seule manière de tirer un bilan des catastrophes du XX^e siècle, dont on sentira encore longtemps le poids. N'est-ce pas là notre devoir de mémoire et de vigilance, au nom de la solidarité, au nom de la paix ?

Jean-François Bergier, historien, professeur émérite à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, a présidé la Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale, 1996-2001.